



CPABBW

Commission Provinciale d'Arbitrage de
Bruxelles / Brabant Wallon



AVIS AUX JOUEURS / JOUEUSES

Merci de bien vouloir faire attention aux quelques rappels repris ci-dessous :

- Tout refus ou absence à l'arbitrage sera sanctionné d'une amende de **15,00€**. Prenez vos précautions et faites l'effort de demander au Juge-Arbitre s'il n'attend plus un arbitrage de votre part avant de quitter la compétition.
- « **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€** ». Cela signifie que si, pour une raison ou une autre, vous devez quitter la compétition avant de commencer votre deuxième série, il y a lieu de prévenir le Juge-Arbitre sous peine de devoir payer ces 25,00€. Par ailleurs, si vous ne vous présentez pas à la première série à laquelle vous êtes inscrit, vous êtes redevable de ces 25,00€.
A partir de la première récidive d'absence non-prévenue l'amende sera de 35,00€
- « **Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés...** ». Cela signifie que vous êtes redevable de ces 10,00€ si vous quittez la compétition après avoir prévenu le Juge-Arbitre et que, normalement, il vous reste une série à commencer.
- Le règlement du tournoi stipule que : « **Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement** ». Cela signifie qu'il est **IMPERATIF** de **PARTICIPER** à la série de son classement pour pouvoir jouer dans la série supérieure et que le Juge-Arbitre vous refusera la participation à une seconde série si vous manquez ou ne participez pas à la série de votre classement. Si la série supérieure se joue avant votre série de votre classement et que vous ne jouez pas cette dernière, une amende de 25,00€ vous sera facturée. *
- Les amendes restent dues même si une tierce personne règle vos droits d'inscription.

* **Un certificat médical rentré dans les 48h au secrétariat provincial annulera les éventuelles amendes mais pas les droits d'inscription qui resteront dus et restitués à l'organisateur.**

Présidence
Guillaume Caestecker - Nachtegaallaan 48/6
1731 Zellik
GSM: +32 (0)497 55 86 16
Email :cpa.bbwo@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – C.P.B.B.W.



Secrétariat
Alexandre Smets – Rue de Louvranges, 70a
B-1325 Dion-Valmont
GSM : +32 485 84 75 75
Email : Alx.smets@gmail.com